

Règlements généraux des Tennis de Rimouski

1. HEURES D'OUVERTURE

Les heures d'ouverture sont affichées à la vue dans les installations des Tennis de Rimouski (le Club) et accessibles à la réception. La liste des jours de fermeture prévue du Club (ex. : congés fériés) est également accessible à la réception. Les heures d'ouverture et les jours de fermeture peuvent faire l'objet de changement sans préavis.

2. ABONNEMENTS ET FORFAITS

Les abonnements et les forfaits s'étendent sur la période prévue à la grille tarifaire. Aucune annulation ou interruption ne sera acceptée, sauf pour les cas stipulés ci-après. À l'occasion de promotions, le Club peut émettre des abonnements selon une autre formule prédéterminée. Le Club peut refuser toute demande d'abonnement/de forfait ou de renouvellement d'abonnement/de forfait qu'il jugerait inacceptable.

a. INTERRUPTIONS/EXTENSIONS

Les demandes d'interruption ou d'extension d'abonnement/de forfait ne seront considérées que pour des raisons de grossesse, de blessure ou autres raisons médicales, et uniquement sur présentation préalable d'un certificat médical. Le statut de membre ne sera aucunement modifié par l'interruption/extension, le cas échéant, laquelle entraînera cependant l'application de frais d'administration de 10 \$.

3. TARIFICATION

La grille tarifaire accessible à la réception du Club décrit les différentes formules tarifaires offertes. Cette grille peut faire l'objet de changements sans préavis. Les membres/utilisateurs doivent se conformer en tout temps à la tarification en vigueur et payer au Club leurs droits de jeu, leur abonnement ou leur forfait mensuel, selon les modalités indiquées dans la grille tarifaire ou l'entente prise avec le personnel du Club à cet effet.

4. RÉSERVATIONS

Les réservations sont prises tous les jours d'ouverture du Club, à compter de 8 h. Les terrains peuvent être réservés en personne ou par téléphone jusqu'à un maximum de cinq jours à l'avance, inclusivement (ex. : on peut réserver un terrain pour le vendredi à partir du lundi matin). Un membre/utilisateur peut réserver en tout temps sur place un terrain disponible en vue d'en faire l'utilisation immédiate. Les réservations se font pour des périodes entières, et le membre/l'utilisateur faisant la réservation en assume le coût. Le membre/l'utilisateur désirant faire une réservation doit donner son nom et le nom de son (ses) partenaire(s). Il peut réserver en simple, un seul terrain pour une seule période à la fois, et en double, un seul terrain pour deux périodes. Le membre/l'utilisateur pourra, s'il le désire et moyennant les frais applicables, continuer d'occuper avec son ou ses partenaire(s) le terrain ou un autre terrain après la plage horaire prévue par sa réservation, dans la mesure où le personnel du Club Tennis aura confirmé qu'un terrain est libre et peut être utilisé de la sorte. Une personne seule (sans partenaire) ne peut réserver un terrain.

5. INSCRIPTION À LA RÉCEPTION

Tous les membres/utilisateurs doivent se présenter à la réception à chaque visite. Ils doivent également identifier leur(s) invité(es), s'il y a lieu. Le coût de location de la période de jeu doit être acquitté en totalité AVANT de se rendre sur le terrain.

6. UTILISATION DES TERRAINS

Le membre/l'utilisateur ne doit pas se présenter sur le terrain avant le son de la cloche, si le terrain est encore occupé. Il doit quitter immédiatement le terrain à la fin de sa séance, au son de la cloche, lorsque les joueurs suivants se présentent.

a. TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue vestimentaire de sport convenable est obligatoire sur les terrains. Il est interdit de porter un chandail sans manches, des jeans coupés, des camisoles, des chaussures de sport à semelles foncées ou des sandales sur les terrains.

b. NOURRITURE ET BOISSONS

Sur les terrains, il n'est pas permis d'apporter de la nourriture ni des boissons dans des contenants autres qu'une gourde prévue pour le sport ou une bouteille de plastique (bouteille d'eau, bouteille de *Gatorade*). Pour des raisons de sécurité, les membres/utilisateurs ne doivent pas apporter de verre au vestiaire, ni dans les corridors ou sur les terrains.

c. SPECTATEURS

Aucun spectateur n'est admis sur les terrains. Les spectateurs devront demeurer à l'accueil pendant la période de jeu des personnes qu'ils accompagnent.

7. UTILISATION DES INSTALLATIONS

a. CASIERS

Des casiers sont mis à la disposition des membres/utilisateurs gratuitement durant leur présence au Club. Le membre/l'utilisateur doit fournir son propre cadenas. Ces casiers doivent être libérés tous les jours. Les cadenas seront coupés si laissés sur les casiers plus de 24 heures, et tous les effets personnels laissés pendant la nuit en seront retirés; le Club n'assumera aucune responsabilité quant à la conservation de ces effets. Des casiers sont offerts en location sur une base annuelle pour les membres/utilisateurs qui désirent laisser de l'équipement au Club. Le coût des casiers est indiqué dans la grille tarifaire et peut faire l'objet de changement sans préavis. Il est fortement recommandé aux membres/utilisateurs de ne pas laisser d'objet de valeur (porte-monnaie, bijoux, etc.) dans les casiers, même avec un cadenas.

b. OBJETS PERDUS OU VOLÉS

Le Club se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet. Pour vérifier si des objets perdus ont été retrouvés, veuillez en faire la demande à la réception. Tous les membres/utilisateurs doivent rapporter tout objet trouvé au Club à la réception.

c. **BOISSONS ALCOOLISÉES ET NOURRITURE**

Il est interdit d'apporter toute boisson alcoolisée ou nourriture à l'intérieur du Club sans l'autorisation de ce dernier.

d. **SORTIES D'URGENCE**

Sauf en cas d'urgence, les membres/utilisateurs ne doivent pas ouvrir les portes situées à l'arrière des toiles de tennis ainsi que dans les corridors de service. Un système d'alarme avisera la réception si une de ces portes est ouverte.

e. **SYSTÈMES DES INSTALLATIONS**

Les membres/utilisateurs ne doivent pas ajuster ni manipuler les commandes mécaniques ou électroniques des systèmes des installations (ex. : chauffage, climatisation, éclairage, etc.). Tout mauvais fonctionnement des systèmes doit plutôt être signalé immédiatement à la réception.

f. **STATIONNEMENT**

Il est interdit aux membres/utilisateurs de stationner leur véhicule dans l'accès donnant sur l'entrée du Club.

g. **ANIMAUX**

L'accès au Club est formellement interdit aux animaux.

h. **PANNES D'ÉLECTRICITÉ**

Il n'y aura aucune compensation financière si une panne d'électricité non causée par une défectuosité des systèmes du Club empêche d'utiliser les terrains du Club.

i. **USAGE DU TABAC**

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du Club.

8. **PROPRETÉ**

Les membres/utilisateurs sont tenus de veiller de façon générale au maintien de la propreté du Club, ce qui comprend notamment les terrains intérieurs et extérieurs, les aires de circulation, la réception, les vestiaires et le stationnement.

9. **RESPECT DES RÈGLEMENTS**

Les membres/utilisateurs s'engagent à respecter les Règlements généraux des Tennis de Rimouski, à se conduire de façon appropriée en tout temps et à ne rien dire ni faire qui pourrait entraver le bon fonctionnement du Club ou nuire à sa réputation. Toute contravention à l'un ou l'autres des règlements mentionnés aux présentes peut entraîner l'expulsion du membre/de l'utilisateur.

10. **EXPULSION**

Le Club peut, à sa discrétion et sans préavis, mettre fin à l'abonnement/au forfait d'un membre qui afficherait un comportement jugé inacceptable, et interdire l'accès au Club à toute personne jugée indésirable. Le membre/l'utilisateur expulsé peut être tenu, à la discrétion du Club, de régler toute somme prévue par la formule d'abonnement/le forfait qu'il avait choisi pour la saison en cours, le cas échéant.